



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture
Archives de l'Etat du Valais

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur
Staatsarchiv Wallis



archives de l'état du valais
staatsarchiv wallis

Rapport sur la surveillance des archives communales

Année 2017

Archives de l'Etat du Valais

Sion, le 31 janvier 2018



Classement	30.01.01.03
Auteurs	Alain Dubois, Archiviste cantonal ; Fabienne Lutz-Studer, Florian Vionnet, archivistes-records managers
Validé le	Le 31 janvier 2018

Ce rapport est rédigé dans le cadre de la politique des Archives de l'Etat du Valais vis-à-vis des communes municipales et bourgeoises adoptée en janvier 2015, qui prévoit que les Archives de l'Etat du Valais rédigent et publient un rapport annuel sur la surveillance des archives communales.

Ce rapport est approuvé par le département de tutelle des Archives de l'Etat du Valais et communiqué aux administrations communales du canton. La version électronique peut également être téléchargée à l'adresse www.vs.ch/aev.

1. Conseils et visites

En 2017, les contacts avec les communes ont été particulièrement nombreux puisqu'ils ont concerné **32 administrations municipales et bourgeoises, dont 20 ont fait l'objet d'une visite sur place**. Chaque visite a donné lieu à la rédaction d'un rapport contenant un état des lieux ainsi que des recommandations. Voici la liste des communes conseillées pour l'année 2017 :

- Bourgeoisie de Port-Valais.
- Bourgeoisie de Saint-Gingolph.
- Bourgeoisie de Saint-Luc (visite le 25.08.2017).
- Bourgeoisie de Sion.
- Commune d'Albinen (visite le 04.12.2017).
- Commune d'Anniviers.
- Commune de Bagnes.
- Commune de Brigue (visite le 11.10.2017).
- Commune de Collonges (visite le 12.10.2017).
- Commune de Conches (visite le 19.09.2017).
- Commune de Conthey (visite le 07.04.2017).
- Commune d'Eisten (visite le 25.07.2017).
- Commune d'Ergisch (visite le 18.10.2017).
- Commune de Fiesch (visite le 10.05.2017).
- Commune de Grône.
- Commune d'Hérémenche (visite le 29.06.2017).
- Commune de Loèche (visite le 06.06.2017).
- Commune de Martigny-Combe (visite le 15.11.2017).
- Commune de Monthey (visite le 19.10.2017).
- Commune de Mörel-Filet (visite le 11.10.2017).
- Commune d'Orsières.
- Commune de Rarogne (visite le 30.01.2017).
- Commune de Ried-Brig (visite le 14.03.2017).
- Commune de Saastal (visite le 04.04.2017).
- Commune de Saillon (visite le 24.08.2017).

- Commune de Salvan.
- Commune de Savièse.
- Commune de Saxon (visite le 27.02.2017).
- Commune de Sion.
- Commune de Trient.
- Commune de Vex.
- Commune de Visperterminen (visite le 08.02.2017).

Comme pour les années précédentes, ces contacts ont permis de conseiller les communes concernées sur des thématiques diverses et variées, mais qui reviennent de manière régulière : traitement des archives communales (classement, conditionnement dans du matériel adapté, inventaire), aménagement de locaux d'archives, mise en place de projets de gestion des documents, règles de conservation à appliquer pour certains dossiers ou encore archivage et conservation de données électroniques.

En plus des conseils et échanges, les visites sont régulièrement l'occasion de lancer ou d'accompagner des projets plus importants entrepris par les communes. Ainsi, par exemple, les AEV suivent l'élaboration d'un système de gestion des documents dans une commune depuis 2014. Dans ce cadre, elles ont été sollicitées à plusieurs reprises en 2017 afin de relire et commenter le projet de référentiel de classement et de gestion des dossiers élaboré par un mandataire externe.

Dans un autre domaine, deux communes ont sollicité la présence des archivistes dans le cadre de projets de construction et d'aménagement de nouveaux locaux d'archives. Si les AEV ne peuvent se prononcer sur l'ensemble des questions techniques liées à la construction des bâtiments, elles interviennent comme consultantes sur les questions liées à la conservation des documents et l'aménagement des locaux, notamment en signalant les points à prendre en compte et en accompagnant les réflexions des autorités communales au long des projets¹.

Les visites sont aussi fréquemment l'occasion d'évoquer ou de préparer de futurs dépôts d'archives de communes (premiers dépôts ou suppléments) auprès des AEV. Le détail des nouvelles entrées de l'année 2017 figure au point 4 ci-dessous.

Collaboration avec la Protection civile

En 2016, les Archives de l'Etat du Valais et l'Office cantonal de la protection civile se sont coordonnés sur des actions dans le domaine des archives communales. Parmi ces dernières, les communes valaisannes ont la possibilité de mandater² les spécialistes de la protection des biens culturels (PBC) de la Protection civile pour réaliser un état des lieux des conditions de conservation sur la base d'une checklist intégrée au *Guide de gestion des documents et des archives*.

En 2017, deux communes ont saisi cette opportunité et fait réaliser un état des lieux par la PBC. Ces listes ont été transmises aux AEV et des réflexions sont en cours sur la manière d'utiliser au mieux ces résultats pour la suite. Ces premiers cas permettent toutefois déjà de dresser un état de situation précis de la conservation des archives dans ces communes et de faire ressortir des problématiques récurrentes en matière de conservation.

2. Formation

Suite à une première série de cours donnés en 2015, les AEV ont proposé une nouvelle formation destinée aux communes valaisannes intitulée *Conservation des documents papiers / Aufbewahrung von analogem Archivgut*. Trois cours ont été donnés sur l'ensemble du canton en 2017.

¹ Pour plus d'informations sur ces points, voir notamment le chapitre 8 du *Guide de gestion des documents et des archives* : <https://www.vs.ch/web/culture/guide-communes-chapitre-8>.

² La procédure et les formulaires de demande de mandat sont disponibles sur le site www.pci-gir.ch.

Le choix du thème de la conservation des documents analogiques (avant tout papier) est venu des retours et suggestions des participants-es suite à la formation de 2015, ainsi que des constats fait par les AEV lors de leurs contacts et visites réguliers auprès des communes valaisannes. La conservation, et en particulier l'aménagement et l'entretien des locaux d'archives sont une problématique récurrente, dont la mauvaise gestion peut avoir un impact désastreux sur les archives. De plus, ces dernières années, plusieurs projets de construction ou rénovation de locaux d'archives communaux ont vu le jour et les AEV sont elles-mêmes impliquées dans le grand projet de construction de leur nouveau dépôt sur le site des Arsenaux et le traitement rétrospectif de leurs fonds d'archives.

Ces expériences ont pu être mises à profit pour l'élaboration de cette formation, qui est complètement nouvelle dans son contenu et a été élaborée par les AEV pour l'occasion. Sa structure générale reprend celle de la *Checklist de conservation des conditions de conservation*³ proposée dans le *Guide de gestion des documents et des archives* (mise à jour en 2016). Le programme d'un cours est le suivant :

1. Cycle de vie et gestion de la conservation
2. Bâtiment et local
 - 2.1. Structure du bâtiment
 - 2.2. Etat sanitaire et propreté
 - 2.3. Climat
 - 2.4. Lumière
 - 2.5. Equipement et qualité du mobilier
 - 2.6. Risques (incendie, dégât d'eau, effraction)
 - 2.7. Utilisation des locaux
3. Etat de conservation des archives
 - 3.1. Etat des archives
 - 3.2. Matériel et conditionnement
4. Restauration
5. Conditions d'accès et de consultation.

Trois cours ont été proposés, deux en français à St-Maurice et à Sion, et un en allemand à Brigue. Chaque cours avait un nombre de place limité pour 15 à 20 participants-es au maximum. Les cours ont eu lieu aux dates suivantes :

Date	Lieu	Nombre de participants-es	Intervenants
08.09.2017	Sion	9	Florian Vionnet
15.09.2017	Brigue	17	Fabienne Lutz-Studer
06.10.2015	Saint-Maurice	12	Florian Vionnet

Contrairement à 2015, il n'y a pas eu besoin de dédoubler les dates, le nombre de participants-es étant plus limité. Le thème plus spécialisé explique sans doute en partie cette fréquentation plus faible, mais les AEV ont aussi volontairement renoncé à faire une relance d'inscription, leurs autres activités étant nombreuses sur la fin de l'année 2017.

En tout, 38 personnes ont participé aux cours. En termes de provenance, étaient représentées par ces personnes :

- 25 communes municipales
- 2 communes bourgeoisiales
- 2 associations
- 1 prestataire privé.

L'analyse des évaluations remplies par les participants-es à la fin des cours montre que cette formation a été bien jugée et a répondu à leurs attentes. De manière générale, le fait

³ Lien vers le document : <https://www.vs.ch/documents/249470/394177/Checklist+conservation.xls/8f11c3e7-ce3b-437c-b5fe-297e4936bb65?t=1509012310671>

d'utiliser des exemples et illustrations provenant de la pratique des AEV a été particulièrement apprécié. De par son contenu, ce cours pourra sans problème être repris ou adapté dans les années à venir, la question de la conservation des documents étant une problématique récurrente pour de nombreuses communes.

3. Dépôts d'archives communales aux Archives de l'Etat du Valais

En 2016, les Archives de l'Etat du Valais ont enregistré les dépôts de communes suivants :

- Bourgeoisie d'Inden, 2.50 mètre linéaire, archives de la bourgeoisie (1799-1971), 2017/44.
- Commune de Varen, 3.00 mètre linéaire, archives de la commune (1290-1983), 2017/45.
- Commune de Collonges, 3.00 mètres linéaires, archives de la commune (1806-1992), 2017/50.
- Commune de Guttet-Feschel, 3.00 mètres linéaires, archives de la commune de Feschel (16. sc.-20. sc.), 2017/51.
- Commune de Guttet-Feschel, 2.50 mètres linéaires, archives de la commune de Guttet (16. sc.-20. sc.), 2017/52.
- Commune de Loèche, 2.60 mètres linéaires, archives de la commune d'Erschmatt (14. sc.-20. sc.), 2017/74.

4. Mesures de coercition à des fins d'assistance et placements extrafamiliaux antérieurs à 1981

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur les mesures coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) le 1^{er} avril 2017, les AEV ont écrit à l'ensemble des communes valaisannes, aux autorités de protection de l'enfant et de l'adultes (APEA) ainsi qu'aux institutions concernées afin de leur rappeler les règles fédérales et cantonales en vigueur concernant la conservation et l'accès aux dossiers. Les principes sont les suivants :

- Les dossiers liés à des mesures de coercition à des fins d'assistance ou de placement extrafamiliaux doivent être conservés et seront archivés intégralement afin de permettre des recherches ultérieures.
- La personne concernée a toujours le droit d'accéder à ses données personnelles et à consulter son dossier. Si le dossier contient des données relatives à d'autres personnes, celles-ci doivent toutefois être protégées (masquées).
- Le délai de protection de ces dossiers est de 100 ans après leur clôture. Durant ce délai, l'accès au dossier est strictement limité aux autorités l'ayant produit ainsi qu'à la personne concernée. Des dérogations sont toutefois possibles afin de permettre les travaux scientifiques.

Afin de rassembler les informations et liens utiles pour les personnes et administrations concernées, les AEV ont également publié une page spécifique dédiée à cette question sur leur site Internet⁴.

5. Collaboration nationale

Les AEV sont activement impliquées dans les différents groupes de travail consacrés aux archives communales, au niveau national. Ainsi, depuis 2013, les archivistes des cantons travaillant en relation avec les communes ont pris l'habitude de se retrouver chaque année afin d'échanger sur leurs pratiques et de présenter leurs projets.

⁴ Lien vers la page : <https://www.vs.ch/web/culture/victimes-de-mesures-de-coercition-a-des-fins-d-assistance-ou-d-internements-administratifs>

Le 29 septembre dernier, les AEV ont accueilli leurs collègues pour aborder des thèmes variés qui ont permis l'échange et la discussion. Le programme des interventions était le suivant :

- Présentation d'une situation d'urgence suite à des inondations dans des archives communales (Archives cantonales d'Argovie).
- Politique de conseil auprès des communes (Archives de l'Etat de Bâle-Campagne).
- Introduction d'outils de gestion électronique dans les communes zurichoises (Archives de l'Etat de Zurich).
- Stratégie d'archivage électronique pour les communes valaisannes (Archives de l'Etat du Valais).
- Collaboration entre Archives et Protection civile (Protection civile valaisanne).

Complémentaires aux forums actifs au niveau national, ces rencontres favorisent l'échange et l'entretien d'un réseau entre les archivistes suisses.

Alain Dubois
Archiviste cantonal

Approuvé

Sion, le 31 janvier 2018

par

Jacques Cordonier
Chef du Service de la culture

Sion, le 1^{er} février 2018

par

Esther Waeber-Kaltermatten
Cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture